Projet de nouvel hôpital de Tarbes-Lourdes

L’intégration du projet à Lanne

Lanne – Atelier du 26 juin 2024

Concertation préalable du public

13 mai – 13 juillet 2024

La concertation préalable du public

L'hôpital commun :
un projet essentiel pour tout le département

Volonté de concerter largement :
tous les territoires et tous les publics

Saisine de la Commission nationale du débat public
par le Centre hospitalier et le Conseil départemental

La concertation est « garantie » par des tiers : CNDP / garants

Participer du 13 mai au 24 juillet 2024

16 registres papier
(accueil des 2 hôpitaux, CD65, agglo, mairies)

Registre numérique
et informations pratiques sur
www.ch-tarbes-lourdes.fr

22 temps d'échanges
avec les porteurs du projet, en différents formats

Grand débat de clôture décalé au 18 juillet (à Bénac)

La CNDP
(Commission Nationale du Débat Public)
qu'est-ce que c'est ? :

Une Autorité Administrative Indépendante

LA commission nationale du débat public CNDP
MA PAROLE A DU POUVOIR

AUTORITÉ

Habilitée à prendre des décisions en son nom propre

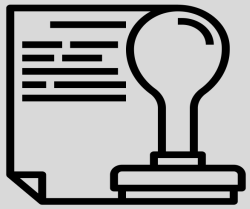

ADMINISTRATIVE

Institution publique

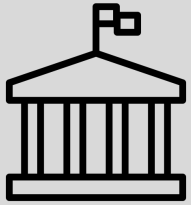

INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique

La CNDP défend un droit :

Toute personne a le droit […] ***d'accéder aux informations*** *relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de* ***participer à l'élaboration*** *des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.*

Article 7 de la Charte de l'Environnement
rendue constitutionnelle en 2005

Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bien fondé des projets <u>avant</u> que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, de les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes, tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

Les 6 principes de la CNDP (valeurs)

INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes les parties prenantes

NEUTRALITÉ
Par rapport au projet

TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet

ARGUMENTATION
Approche qualitative des contributions, et non quantitative

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur

INCLUSION
Aller à la rencontre de tous les publics

Les missions des garants

. ***Art. L121-17 du CE : en position de conseils,*** *ils formulent, à l'issue de leur étude de contexte, des* ***préconisations ou recommandations à la MO*** *concernant l'****information*** *et la* ***participation*** *du public,*

. **Dans le délai d'1 mois après la concertation préalable,** ils en réalisent un **bilan** et résument la façon dont elle s'est déroulée, notamment au regard de leurs préconisations, synthètisent l**es observations présentées** en mentionnant, le cas échéant, **les évolutions du projet qui résultent de la concertation préalable.**

. Ce bilan, après échange avec la CNDP, est transmis à la MO qui le publie sans délai sur le site de la participation. (Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique).

. La concertation préalable s'achève avec la transmission à la CNDP des réponses du MO aux demandes des garants dans leur bilan (dans les 2 mois), également transmises aux services de l'Etat et publiée sur le site internet du MO.

. Le bilan de la concertation préalable est également rendu public par les garants sur le portail CNDP à compter de la fin de la concertation.

L'étude de contexte des garants

1 - **Sur la période du 21 novembre 2023 au 26 janvier 2024 :**

- 100 personnes rencontrées et/ou contactées,
- Usagers/citoyens, représentants 60 structures, institutions, personnalités, milieux associatifs, syndicats, partis politiques, représentants des personnels hospitaliers, professionnels de santé, représentants de collectivités territoriales, élus, services de l'Etat...

2 - A la suite de cette **étude de contexte,** nous avons transmis nos enseignements et préconisations fin janvier 2024, pour la mise en place de la concertation préalable par la MO,

3 – Nous produirons un bilan en fin de concertation (1 mois) transmis à la fois à la MO et à la CNDP, mesurant notamment l'écart entre le processus mis en place par la MO et nos préconisations.

4 – L'ensemble sera mis en ligne sur les portails MO et CNDP.

La Concertation Préalable

. Au titre de l'art. L 121-15-1 du Code de l'Environnement :

. « Elle doit *permettre de débattre de* ***l'opportunité****, des* ***objectifs*** *et des* ***caractéristiques*** *principales du projet .../... des* ***enjeux socio-économiques*** *qui s'y attachent ainsi que de leurs* ***impacts significatifs sur l'environnement*** *et* ***l'aménagement du territoire****.*

. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de ***solutions alternatives****, et y compris de son* ***absence de mise en œuvre****.*

. Elle porte aussi sur les ***modalités d'information et de participation du public*** *après la concertation préalable...* "

et ce jusqu'à l'enquête publique.

Concertation préalable sur le projet de nouvel Hôpital Tarbes–Lourdes

Garants CNDP – Contacts :

Virginie Allezard
virginie.allezard@garant-cndp.fr

Gilles Faure
gilles.faure@garant-cndp.fr

CNDP - Garants de la concertation
244 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Un atelier en 3 temps

1. Tour d'horizon des éléments de contexte environnemental

2. Travaux en groupes sur **3 thèmes**

3. Mise en commun des travaux et débat collectif

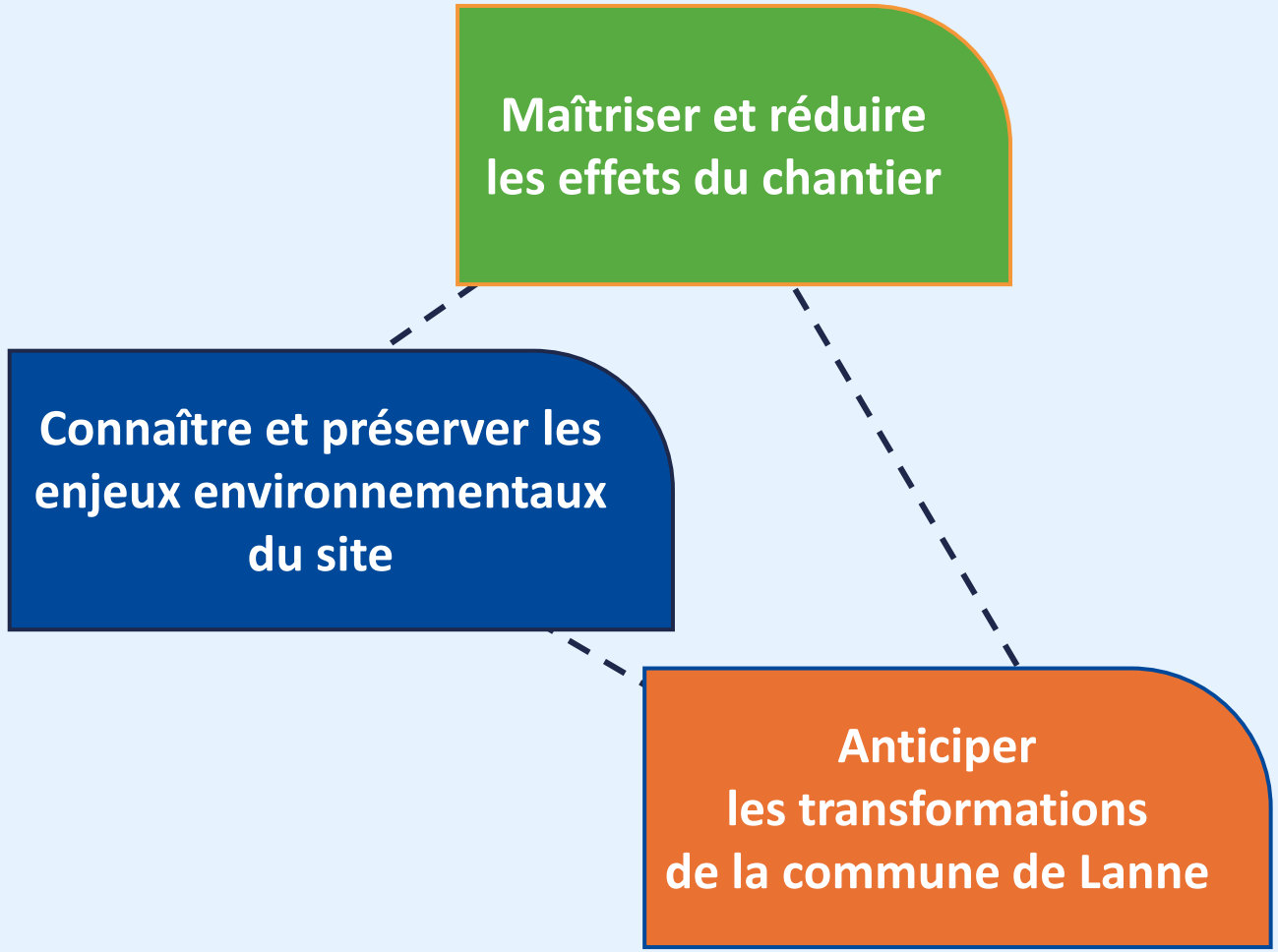

Les objectifs de l'atelier

Maîtriser et réduire les effets du chantier

- Comment limiter les nuisances causées par le chantier ?
- Comment accueillir momentanément des centaines d'ouvriers ?
- Peut-on faire bénéficier le territoire de cette activité ?

Connaître et préserver les enjeux environnementaux du site

- Quels sont les enjeux de biodiversité et de paysage majeurs ?
- Quelles mesures pour éviter, réduire et compenser les impacts ?
- Comment concevoir le bâtiment le plus vertueux possible ?

Anticiper les transformations de la commune de Lanne

- De quelles évolutions pourrait s'accompagner l'arrivée de l'hôpital ?
- Quelles sont les évolutions souhaitables pour la commune ?
- Quelles mesures pour préserver et améliorer le cadre de vie ?

Rappels sur le projet

L'intégration du projet à Lanne

Lanne – Atelier du 26 juin 2024

Notre situation actuelle

Tarbes

Médecine
chirurgie
obstétrique

Lourdes

Médecine
chirurgie

- 2 hôpitaux distants de seulement 25 km
- Activités en doublon
- Locaux vieillissants
- Difficultés financières,
  coûts élevés pour la maintenance
- Inadaptation aux évolutions de la santé
- Volonté de doter le territoire d'un hôpital performant, support du groupement hospitalier de territoire (GHT)

Notre hypothèse de travail

Regroupement des activités des 2 hôpitaux actuels **sur un site unique, à Lanne**

- Équipement plus moderne
- Optimisation du parcours de soin
- Optimisation de la logistique
- Création de lits de gériatrie à L'Ayguerote et Labastide

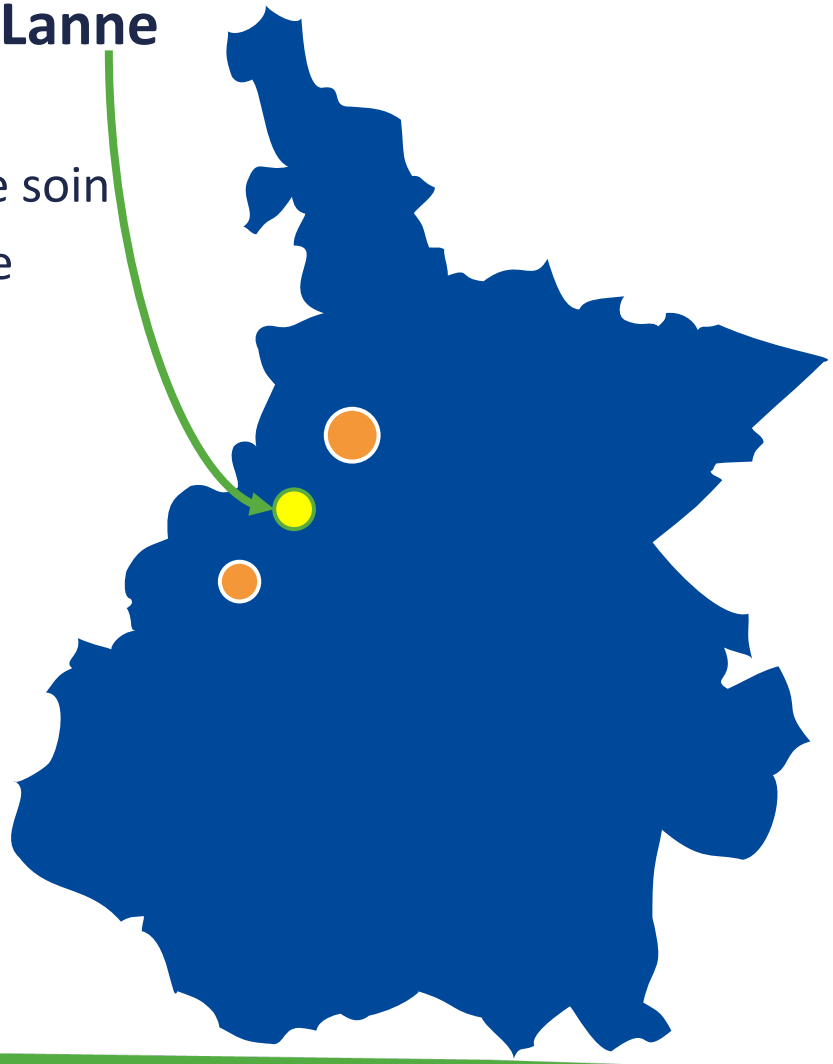

Le projet de nouvel hôpital à Lanne

- 442 lits et places – 64 450 m²
- Création d'une plateforme logistique (desservant 3 autres établissements)
- Séparation et automatisation des flux logistiques
- Bâtiment adossé à la colline, entrées sur 3 niveaux

Localisation du projet

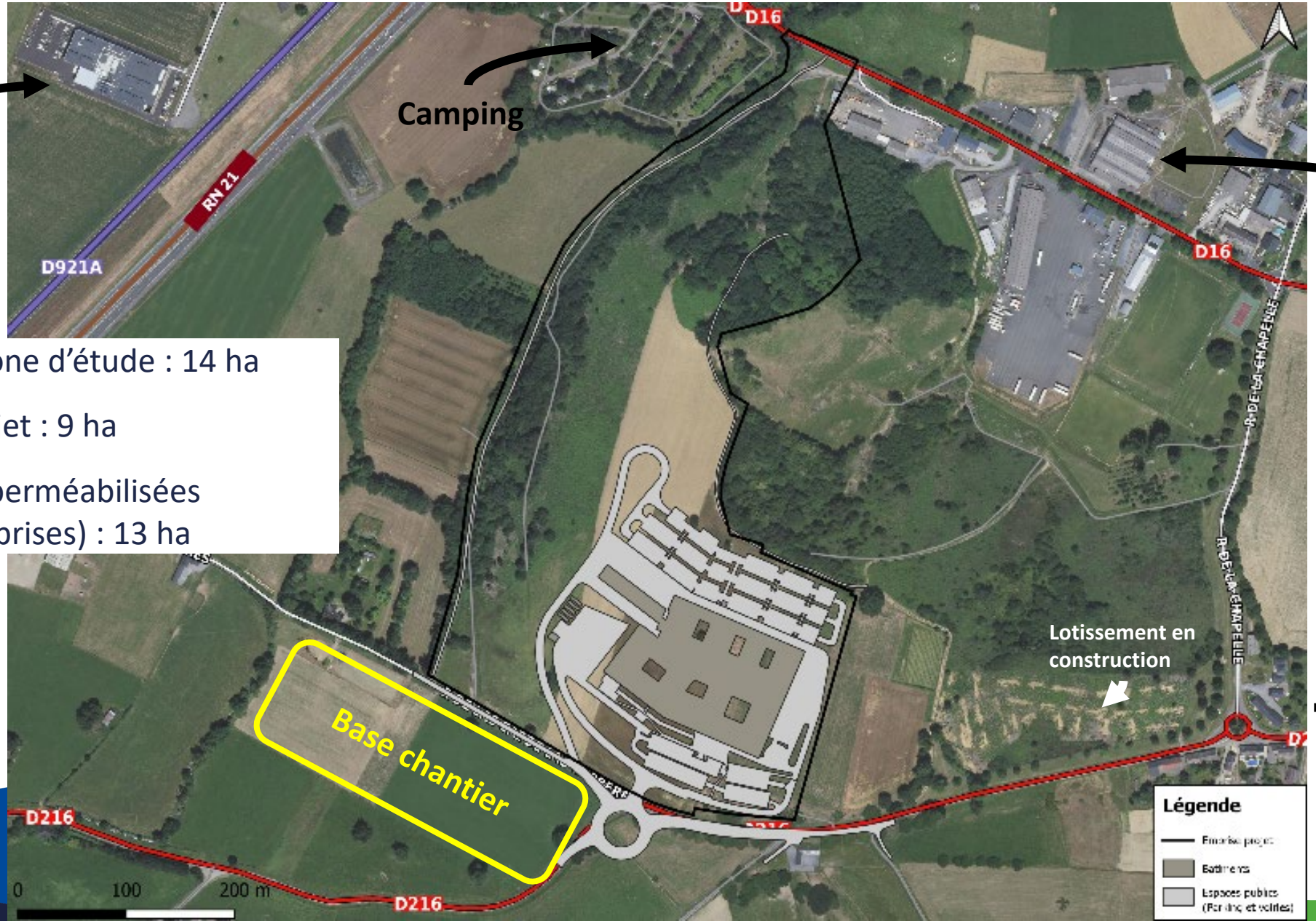

- Superficie zone d'étude : 14 ha
- Emprise projet : 9 ha
- Surfaces imperméabilisées (routes comprises) : 13 ha

Enjeux pour l'environnement et le cadre de vie

L'intégration du projet à Lanne

Lanne – Atelier du 26 juin 2024

Nature du site

- Dénivelé d’environ 10 %
- Parcelles agricoles en exploitation (céréales)
- Présence d’un oppidum en sommet de colline
- Boisement épars (sommet de colline, bordure de la RD216)
- 1 seule habitation dans un rayon de 500 m

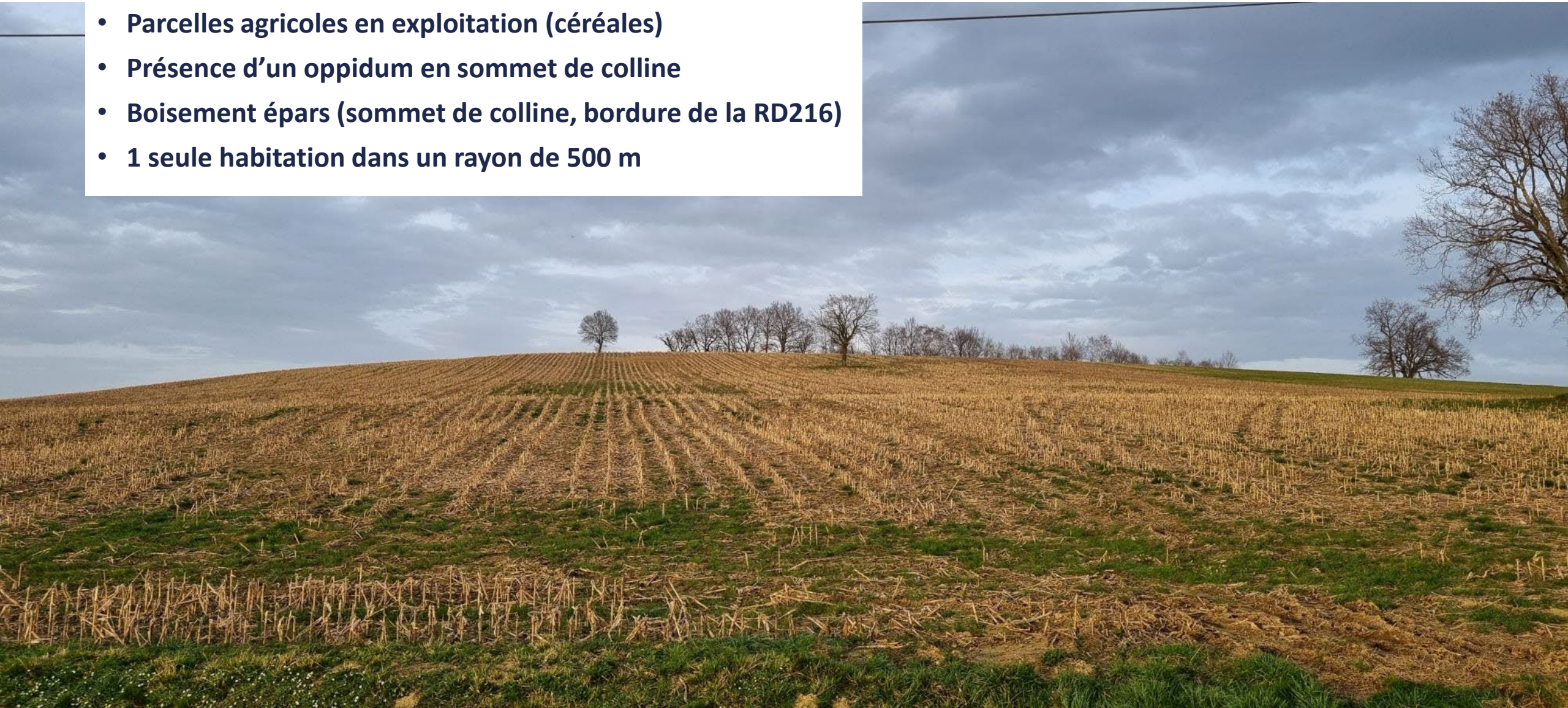

Enjeux de biodiversité

- Enjeux forts à très forts de biodiversité à l'ouest de la parcelle, avec présence de zones humides et d'espèces d'intérêt (avifaune, insectes)
- Espace boisé classé au nord de la zone d'étude
- Volonté d'implanter le projet au sud-est : évitement de l'oppidum et de la zone humide
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) autour du site d'implantation

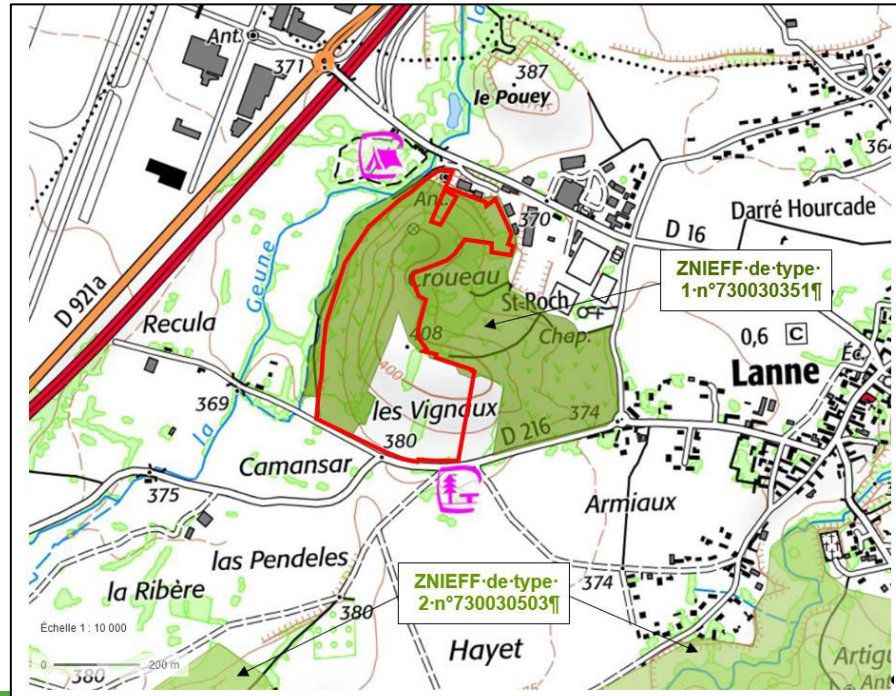

Source°:·Géoportail·/·IGN¶

Hydrologie

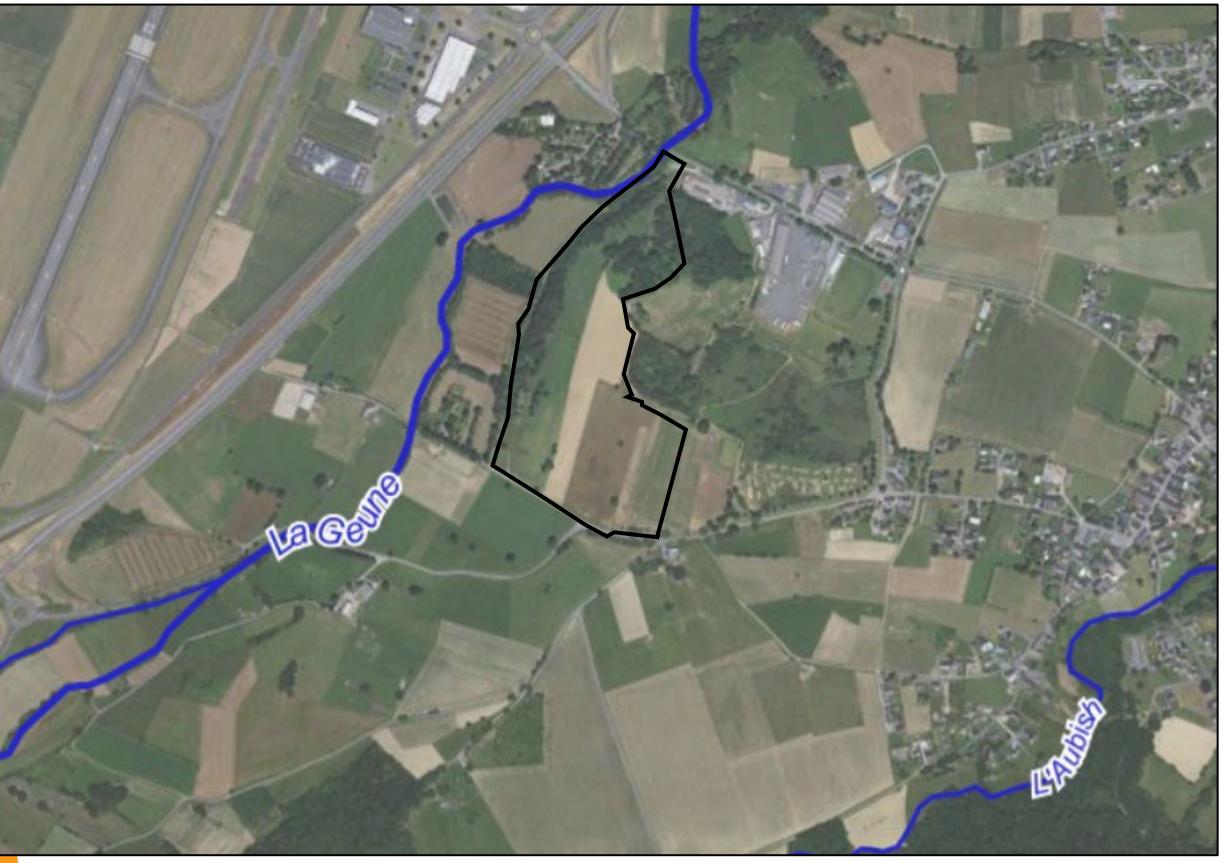

- 2 cours d'eau naturels se jetant dans l'Echez : La Geune (10,6 km) et l'Aubish (8 km). La Geune est l'exutoire potentiel des eaux de ruissellement. Il présente actuellement un état écologique médiocre (SDAGE 2022-2027)
- Aucun captage en eau potable dans l'emprise du projet
- Aucun prélèvement dans la nappe souterraine ou les eaux superficielles n'est prévu dans le cadre du présent projet

Risques naturels

Nature du risque	Qualification
Sismique	Moyen (zonage 4)
Mouvement de terrain	Aucun, pas de plan de prévention des risques
Inondation	Hors zone inondable du Plan de Prévention des Risques Inondations
Remontée de nappe	zone non sujette à des débordements de nappe
Effondrement de cavités souterraines	Aucune cavité souterraine recensée sur la commune (pas de PPR)
Retrait-gonflement des argiles	Commune exposée à un risque de retrait-gonflement des sols argileux jugé modéré

Champ d'expansion des crues

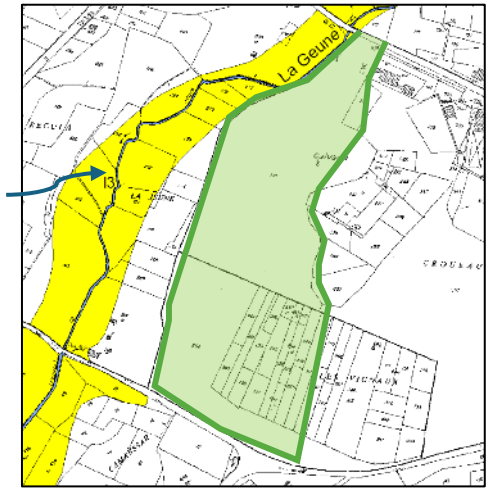

Extrait du PPRI de la commune de Lanne

Paysages : visibilité depuis l'extérieur

Site largement visible depuis l'ouest et le sud, peu visible depuis l'est et complètement masqué depuis le nord.

Paysages : vues depuis le site

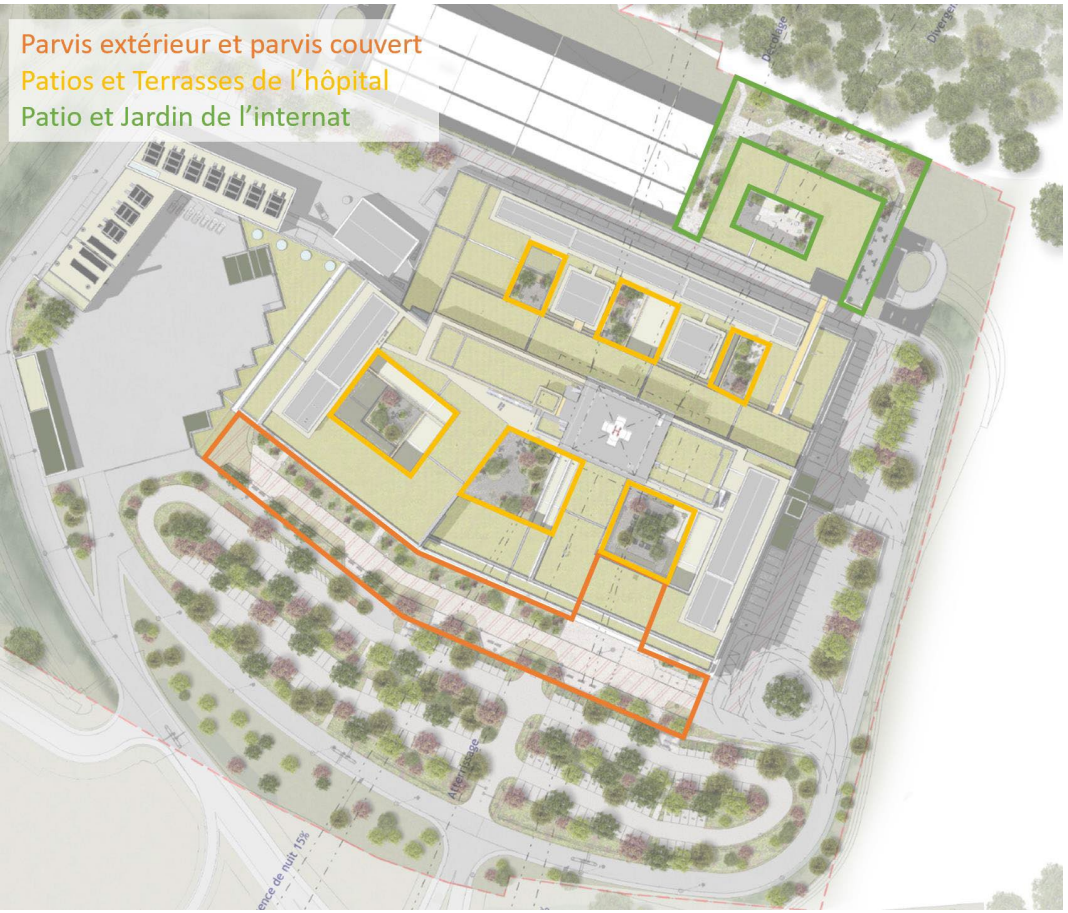

Un site ouvert sur les paysages alentours :

- **Parvis d'accueil** en lien direct avec le hall permettant aux visiteurs et accompagnants de patienter à l'extérieur du bâtiment. Il permet un accès direct à un lieu de promenade de plain-pied (et couvert) avec vue sur le grand paysage.
- **Patios et terrasses** avec vue sur la végétation depuis les pièces en cœur de bâtiment, constituant des lieux de courtes pauses ou de déjeuner pour le personnel à proximité de leur service.
- **Internat** situé sur le toit du parking silo proposant également des espaces extérieurs : patio central, salons de repos et aire sportive. Ils constitueront un espace de refuge et d'apaisement pour les élèves.

Paysages : végétalisation

Le projet paysager sera l'opportunité d'amener une **diversité dans les essences** d'arbres, d'arbustes et des strates basses ce qui en fera un lieu support de biodiversité.

Aménagement végétalisé plus important pour le parking sud, visible depuis le parvis et les accès sud :

- Fonctionnement en plateaux séparés par des talus largement plantés pour gérer le dénivelé et faire disparaitre les véhicules derrière un masque végétal
- Places les plus au nord couvertes par un système de pergola végétalisée.

Milieu humain / cadre de vie

- Ambiance acoustique
  - Mesures réalisées en 4 points en août 2021
  - Environnement acoustique assez paisible
  - Secteur principalement impacté par le bruit généré par la RN21 et la RD216 (faible impact de l'aéroport)
- Qualité de l'air
  - Qualité globalement bonne dans les Hautes-Pyrénées
  - Étude à venir à proximité immédiate du projet
- Pas de problématique de pollution des sols

Zones d'habitations

Réseaux

Type	Nature des travaux	Coût estimé
Routes	Élargissement de la RD216 Création d'un rond-point Création d'une nouvelle voie Création d'un shunt	2 M€
Assainissement	Raccordement à une station d'épuration existante (Bordères ou Louey)	3 M€ environ (option Bordères)
Adduction d'eau potable	Raccordement aux canalisations d'eau potable le long de la RD216	120 000 €
Électricité	Raccordement ENEDIS	500 000 €

Effets sur l’urbanisme

- Construction d’une nouvelle mairie à Lanne (activité d’état civil accrue)
- Aménagements routiers de la RD216

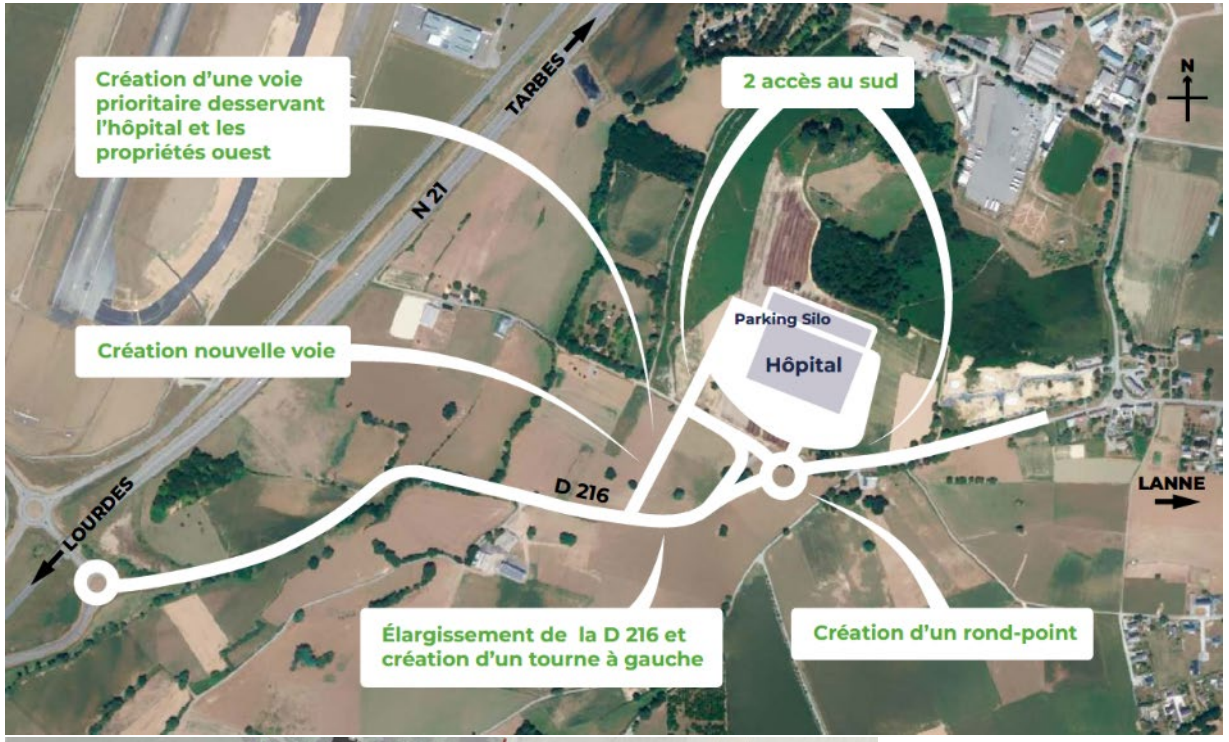

PLU de Lanne : zone de 3,68 ha ayant vocation à accueillir des commerces et des activités de services et des équipements d’intérêt collectif en lien avec l’implantation du futur centre hospitalier

Travaux en groupe

L'intégration du projet à Lanne

Lanne – Atelier du 26 juin 2024

Fonctionnement des groupes

1. Rejoignez une table en fonction du thème qui vous intéresse

2. Désignez un rapporteur par groupe, chargé de prendre des notes et d'exposer les travaux

3. Partagez le temps de parole, évitez les dialogues parallèles

4. Identifiez des propositions et des points à approfondir par le CHTL

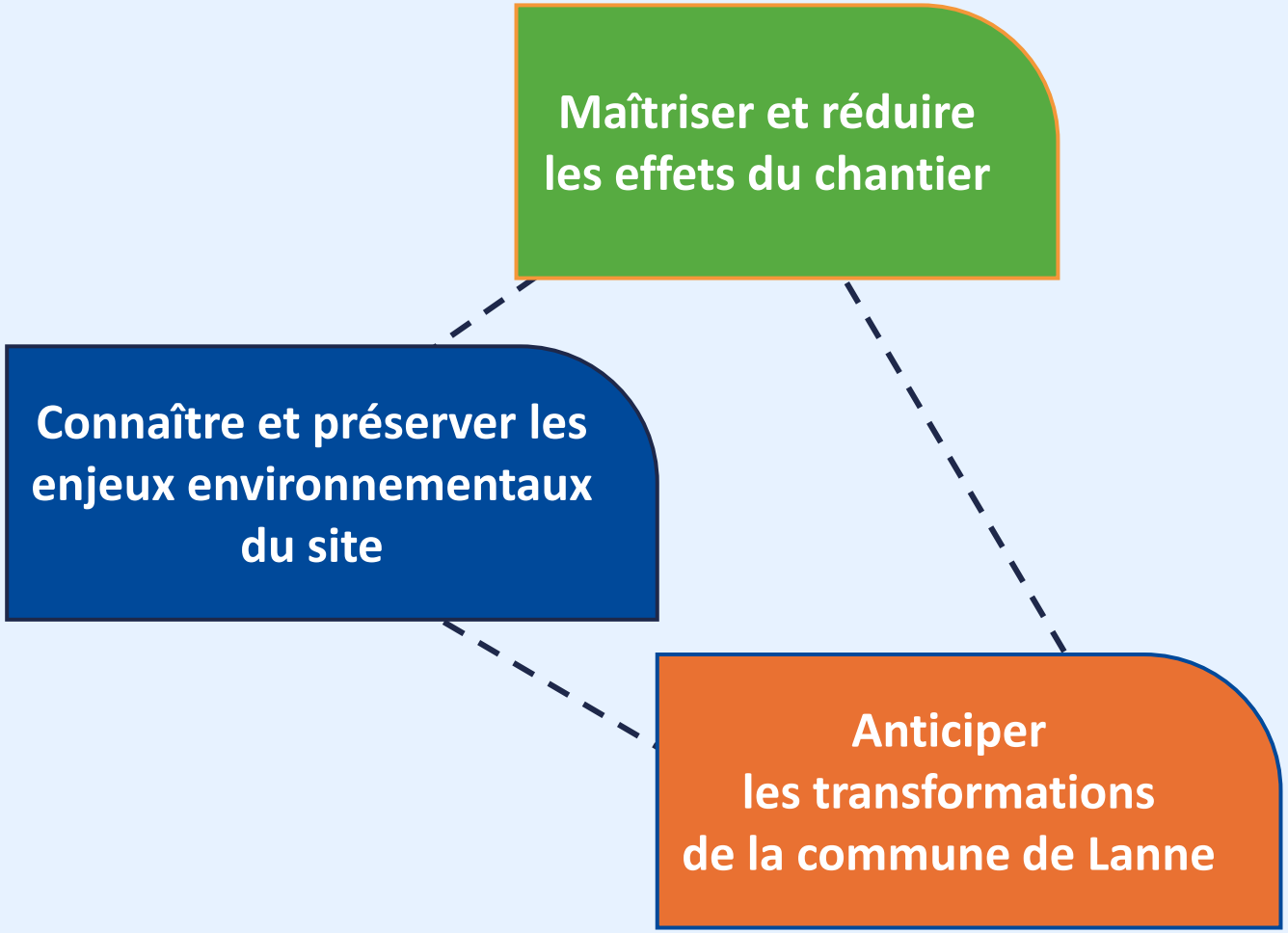

Merci de votre participation

www.ch-tarbes-lourdes.fr